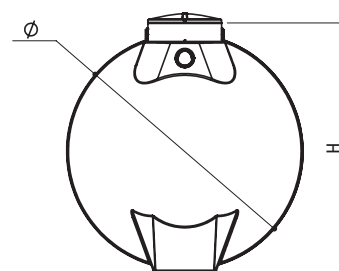
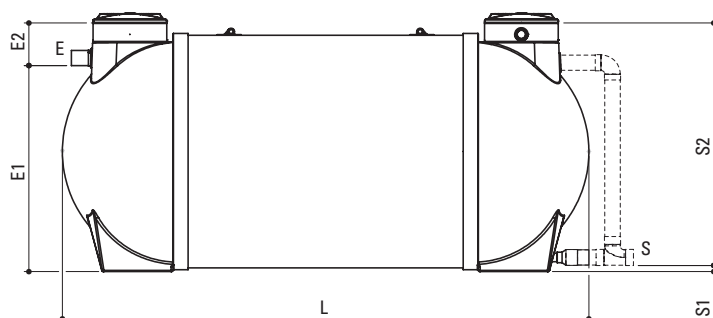




## DESCRIPTION

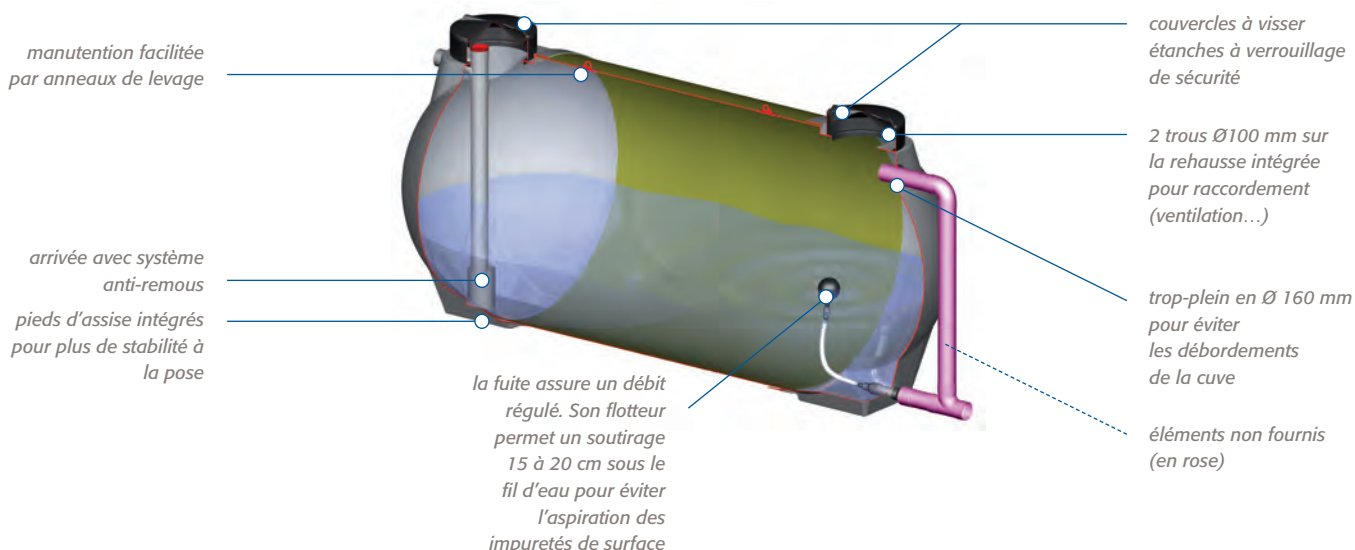
### Encombrement



Réf.	Volume utile (litres)	Poids (Kg)	Ø (m)	L (m)	H (m)	E1 (m)	E2 (m)	S1 (m)	S2 (m)
120RUK	12000	550	1,86	5,96	1,95	1,52	0,43	0,07	1,88
150RUK	15000	700	2,5	4,37	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
180RUK	18000	820	2,5	5,07	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
200RUK	20000	920	2,5	5,57	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
220RUK	22000	980	2,5	6,02	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
250RUK	25000	1030	2,5	6,77	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
280RUK	28000	1280	2,5	7,47	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
300RUK	30000	1350	2,5	7,92	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
350RUK	35000	1520	2,5	9,12	2,63	2,18	0,45	0,07	2,56
400RUK	40000	1730	2,8	7,98	3	2,56	0,44	0,07	2,93
450RUK	45000	1900	2,8	8,88	3	2,56	0,44	0,07	2,93
500RUK	50000	2050	2,8	9,73	3	2,56	0,44	0,07	2,93
550RUK	55000	2230	2,8	10,58	3	2,56	0,44	0,07	2,93
600RUK	60000	2600	2,8	11,48	3	2,56	0,44	0,07	2,93
700RUK	70000	3340	2,8	13,23	3	2,56	0,44	0,07	2,93

Le diamètre E (entrée) et S (sortie) est de 160 mm.  
E2 et S2 = cote fil d'eau en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

## Équipement



## Accessoires

Rehausse à visser en polyéthylène, étanche. Elle reçoit le couvercle de la cuve.

Sabots pour installation hors sol.  
Gelcoat blanc pour protection anti-UV.

Sangles pour installation en nappe phréatique



Rehausse  
**RHV65P**  
hauteur 20 cm

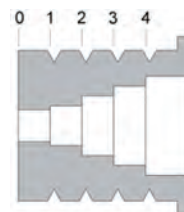


Rehausse  
**RHV66P**  
hauteur 33 cm

## MONTAGE

### Réglage de la fuite

À l'intérieur de la crépine, un multi-injecteur permet de régler le débit de fuite.



Dévisser la crépine, sortir la pièce en plastique appelée multi-injecteur. Se reporter au tableau, et, en fonction du débit souhaité, couper le multi-injecteur à l'endroit indiqué sur le schéma gradué. Enfin, replacer la pièce coupée dans son logement.

	0*	1	2	3	4	sans**
diamètre (mm)	8	10	15	20	25	30
débit (l/s)	0,2	0,4	0,6	1	1,4	1,8

\* Aucune coupe n'est à effectuer

\*\* Il s'agit du débit sans multi-injecteur

## INSTRUCTIONS DE POSE

L'installation et le raccordement des cuves comme des appareils doivent être réalisés par un professionnel.

Respecter les consignes de notre notice de pose et d'entretien Gamme polyester – cuve enterrée ou hors-sol.

## MISE EN SERVICE ET ENTRETIEN

---

- Au moins une fois par an et à chaque fois que c'est nécessaire, vider la cuve et la nettoyer de tous dépôts, contrôler et nettoyer la surverse.
- Arrivée anti-remous : contrôler régulièrement, en retirant le bouchon supérieur, que l'arrivée ne soit pas obturée.
- Fuite flottante : à l'aide de la chaînette, relever le flotteur, dévisser la crépine et la nettoyer à l'eau claire. Revisser la crépine. Et vérifier la bonne flottaison du flotteur.

## DYSFONCTIONNEMENT

---

Dysfonctionnements constatés	Actions à entreprendre
dégagement d'odeurs	vérifier la ventilation vérifier l'étanchéité des raccords de canalisation
il n'y a pas d'eau en entrée	vérifier que le tuyau d'entrée est bien raccordé et non bouché curer le tuyau d'entrée
mauvaise flottabilité du flotteur	vérifier le flotteur
pas de sortie d'eau au niveau de la rétention	vérifier la propreté de la crépine sur la fuite flottante vérifier le débattement de la fuite flottante

## GARANTIE

---

Nos cuves et accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Notre responsabilité et notre garantie cesseraient en cas de :

- non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien précisées par Sebico dans ses documentations et étiquettes apposées sur tous nos produits ou disponibles sur notre site internet ;
- modification ou utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par Sebico ;
- phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté ;
- mauvais dimensionnement des cuves, des appareils, des périphériques et des accessoires.

### ● RAPPEL

*Tout passage de véhicule ou stockage de charges sur les cuves est interdit.*